

HONGRIE

Date des élections: 8 juin 1985

But de la consultation

Renouvellement de tous les membres du Parlement à l'échéance normale de leur mandat.

Caractéristiques du Parlement

L'Assemblée nationale, Parlement monocaméral de la Hongrie, se compose de 387 membres* élus pour 5 ans, dont 352 au suffrage populaire, les 35 restants étant des personnalités choisies sur une «liste nationale» de candidats.

Système électoral

Sont électeurs les citoyens hongrois âgés de 18 ans révolus, à l'exception des personnes qui ont été privées du droit de vote par décision judiciaire ou qui font l'objet d'une surveillance policière spéciale, ainsi que des détenus et des aliénés.

Les listes électorales sont établies au niveau de la circonscription et sont révisées avant chaque élection. Un électeur absent de sa circonscription peut être inscrit sur les listes de la circonscription où il réside provisoirement et voter dans cette circonscription. Le vote n'est pas obligatoire.

Tout électeur qualifié peut être candidat à l'Assemblée nationale, à condition d'avoir reçu l'investiture du Front populaire patriotique. Le mandat parlementaire n'étant pas incompatible avec un travail rémunéré, les députés peuvent continuer à exercer leur profession pendant la durée de leur mandat.

Avant les élections et dans chaque circonscription, les comités locaux du Front populaire patriotique organisent des réunions d'électeurs dans les communes, les usines, les bureaux et tous les lieux de travail, ainsi que pour les membres des forces armées et de la police. Les candidats à la députation - qui peuvent être présentés par des organes du Front patriotique, par des organisations à caractère social, par des communautés de travailleurs ou par des électeurs isolés - sont choisis au cours de ces réunions préélectorales. Reçoit l'investiture du Front patriotique toute personne répondant aux conditions fixées par les statuts de cette organisation et qui recueille au moins un tiers des voix des électeurs présents à deux de ces réunions. Il se peut donc qu'un siège soit brigué par plusieurs candidats.

Les députés sont élus dans 352 circonscriptions, au scrutin uninominal. Deux candidats au moins doivent se présenter dans chaque circonscription. Si, dans une circonscription, à l'issue du premier tour de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, ou si la participation électorale n'a pas atteint 50%, il est procédé à un

•Voir section *Evolution parlementaire*, p. 9.

ou plusieurs autres tours de scrutin, jusqu'à ce que ces conditions soient remplies. Si un candidat perdant obtient 25% ou plus des suffrages valablement exprimés, il devient un «suppléant» qui remplace automatiquement le titulaire, sans élection partielle, en cas de vacance de siège.

Au total, 10% (35) des membres de l'Assemblée sont choisis sur une liste nationale établie par le Front populaire patriotique.

Considérations générales et déroulement de la consultation

Conformément à la Loi électorale de 1983*, les candidatures multiples étaient de règle dans chacune des 352 circonscriptions. Tous se présentaient sous la bannière du Front populaire patriotique, l'organisation politique générale du pays, mais 71 candidats avaient été désignés lors des réunions d'électeurs des 18 et 22 avril et non sur la recommandation du Front.

Sur 867 candidats à l'investiture formelle, 762 ont été finalement désignés; des personnalités au nombre de 35, dont des membres de haut rang du Gouvernement, figuraient sur une liste nationale sans opposition.

Les élections ont été précédées du 13^e congrès du Parti socialiste ouvrier de Hongrie qui a eu lieu du 25 au 28 mars. A cette occasion, les délégués ont essentiellement débattu de la réforme économique et le dirigeant du parti, M. Janos Kadar, a déclaré que le programme de réformes se poursuivrait. Dans un discours en date du 6 juin, M. Kadar a préconisé une plus grande ouverture sur le plan politique en direction de non-membres du parti.

Les résultats du scrutin ont été décisifs pour 310 sièges de l'Assemblée mais il a fallu procéder à un deuxième tour de scrutin, le 22 juin, dans 42 circonscriptions où aucun candidat n'avait obtenu la majorité absolue.

•Voir *Chronique des élections et de l'évolution parlementaires XVIII (1983-1984)*, p. II.

Données statistiques

1. Résultats du scrutin et répartition des sièges
à l'Assemblée nationale

Nombre d'électeurs inscrits*	7 568480
Votants**	7103146 (93,85%)
Bulletins blancs ou nuls	386759
Suffrages valablement exprimés	6716387

•7 728 208 pour la liste nationale de 35 candidats.

** 7 265 915 (94%) pour la liste nationale de 35 candidats.

Formation politique	Nombre de sièges
Front populaire patriotique	386*

2. Répartition des députés par catégories professionnelles

Intellectuels	179
Ouvriers	133
Agriculteurs	16
Employés et autres	<u>58</u>
	386*

3. Répartition des députés suivant le sexe

Hommes	305
Femmes	<u>81</u>
	386*

4. Répartition des députés par classes d'âge

30 ans et moins	20
Plus de 30 ans	366
	386*

•Plus un siège vacant.